

PERIMETRE POUR LE TRANSFERT AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Faire un plan pour l'édifice (au cas !)

1:5000

PERIMETRE

ROUTE-CHEMINS-PASSAGES-ETC. DEJA TRANSFERES AU D.P.

DOSSIER 408 PLAN 3521 SERVICES TECHNIQUES JANVIER 1977 1° c. s.

LES TRAVAUX PUBLICS DATE 20 JANVIER 1977	au nom du conseil communal DATE le secrétaire
l'ingénieur l'architecte	le président <i>[Signature]</i>
ADOPTÉ LE 19	SANCTIONNÉ par arrêté de ce jour NEUCHÂTEL le 31 AVR 1977 19
au nom du conseil général le secrétaire	au nom du conseil d'état le secrétaire
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>

